# Charte déontologique – Personae RH

Personae RH, organisme engagé dans l’accompagnement des parcours professionnels, s’appuie sur une démarche éthique et qualitative dans la réalisation des bilans de compétences. La présente charte définit les principes déontologiques que s’engagent à respecter l’ensemble des consultants de Personae RH.

## 1. Respect de la personne et de sa singularité

Chaque bénéficiaire est accompagné dans le respect de son individualité, de ses choix, de ses valeurs, de son parcours et de sa liberté d’expression. Personae RH s’engage à assurer une écoute bienveillante, sans jugement, et à favoriser l’autonomie du bénéficiaire dans l’élaboration de son projet.

## 2. Confidentialité et protection des données

Les informations personnelles, professionnelles ou sensibles partagées par le bénéficiaire sont strictement confidentielles. Conformément à l’article L6313-10 du Code du travail, les résultats du bilan de compétences ne sont transmis à aucun tiers (employeur, financeur, etc.) sans l’accord écrit du bénéficiaire. Les consultants s’engagent également à respecter la législation en vigueur sur la protection des données personnelles (RGPD).

## 3. Consentement libre et éclairé

L’accompagnement proposé par Personae RH repose sur une démarche volontaire et sur le consentement éclairé du bénéficiaire. Avant le démarrage du bilan, les objectifs, les étapes, les méthodes et les livrables sont clairement présentés. Aucune action ne peut être conduite sans l’accord explicite du bénéficiaire.

## 4. Neutralité et impartialité

Les consultants de Personae RH adoptent une posture neutre, respectueuse et non discriminante. Ils s’engagent à ne pas influencer les décisions du bénéficiaire, à ne pas faire preuve de prosélytisme et à préserver un cadre professionnel éthique, sans conflit d’intérêt.

## 5. Compétence et professionnalisme

Les professionnels de Personae RH disposent des qualifications et des compétences nécessaires à la réalisation de bilans de compétences. Ils assurent une veille permanente sur les évolutions des métiers, de la formation et du marché du travail. Ils s’engagent dans une démarche d’amélioration continue, en lien avec la certification Qualiopi.

## 6. Qualité de l’accompagnement

Personae RH veille à garantir des prestations conformes aux exigences du Référentiel national qualité. Cela inclut la traçabilité des étapes, la clarté des livrables, la mesure de la satisfaction des bénéficiaires, et la mise en œuvre d’actions correctives si nécessaire.

## 7. Responsabilité éthique

En cas de situation complexe, les consultants de Personae RH s’engagent à faire preuve de discernement et, si besoin, à solliciter un avis collégial ou à réorienter le bénéficiaire vers un professionnel plus adapté. Ils s’interdisent toute pratique susceptible de nuire à l’intégrité ou à la sécurité psychologique du bénéficiaire.

La présente charte constitue un socle de référence pour toutes les prestations de bilan de compétences réalisées par Personae RH. Elle est portée à la connaissance de chaque bénéficiaire dès le démarrage de l’accompagnement.